

Le C.P.A.S. de SOMME-LEUZE

Engage dans le contrat d'un contrat de remplacement pour le service social & le service de médiation de dettes Un travailleur social (F/H/X)

Fonctions & missions

En tant que travailleur social, vous serez notamment amené à remplir les missions suivantes :

- recevoir les usagers et les informer des droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre et des services compétents pour leur octroi, informer les usagers des devoirs et obligations liés aux droits et avantages dont ils pourraient bénéficier ;
- assurer le suivi de missions du C.P.A.S. en matière d'énergie (obligations de service public, commission locale de l'énergie, plan d'action préventive en matière d'énergie, fonds social mazout,...) et d'eau (fonds social de l'eau)
- assumer la gestion de guidances budgétaires ;
- déterminer la compétence du C.P.A.S. (loi du 02/04/1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'action sociale), instruire les demandes d'aide (loi du 08/07/1976 organique des centres publics d'action sociale) et de droit à l'intégration sociale (loi du 26/05/2002 concernant le droit à d'intégration sociale) en vue de leur présentation à un organe délibérant et en assurer le suivi ;
- rédiger, trier, classer, archiver des documents en rapport avec les dossiers sociaux et en contrôler l'exhaustivité et la conformité ;
- accompagner les usagers dans le cadre des démarches relatives à leur recherche d'emploi et/ou de formation.

- pour le travailleur titulaire de la « formation spécialisée à la médiation de dettes pour les travailleurs sociaux » : instruire et gérer les dossiers dans le cadre d'une médiation de dettes amiable ou dans le cadre d'un règlement collectif de dettes.
- pour le travailleur ne disposant pas de la formation visée immédiatement ci-dessus : accompagner la médiatrice de dettes pour l'instruction et la gestion des dossiers dans le cadre d'une médiation de dettes amiable ou dans le cadre d'un règlement collectif de dettes.

Conditions

- Être belge ou citoyen d'un État faisant partie de l'Espace économique européen ;
- Être porteur d'un diplôme requis par l'emploi de travailleur social : graduat/baccalauréat d'assistant(e) social(e), infirmier(ère) gradué(e) social(e) ou d'un titre équivalent, diplôme d'études étranger déclaré équivalent à l'un des diplômes précités (le porteur du diplôme fournit la preuve de l'équivalence) ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être de bonne conduite, vie et mœurs ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être titulaire du permis de conduire (catégorie B) et disposer d'un véhicule ;
- Être dans les conditions du dispositif A.P.E. (au plus tard au moment de l'engagement).

Atouts

- Titulaire de la formation de base en médiation de dettes,
- Capacités rédactionnelles,
- Qualités relationnelles,
- Bonne connaissance des outils informatiques courants (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, Internet),
- Connaissance du logiciel Acropole Dossiers sociaux (Gesdos).

L'engagement

- Contractuel (A.P.E.),
- Contrat à durée indéterminée dans le cadre d'un remplacement (assorti d'une condition résolutoire liée au retour du travailleur absent),
- Volume de prestation : 4/5 temps,
- Date d'entrée en fonction prévue : avril 2024,
- Rémunération : échelle B1 (R.G.B.),
- Avantages : chèques repas, deuxième pilier de pension.

Introduction des candidatures

Les candidatures sont transmises par courrier électronique (rh@cpas-sommeleuze.be) au plus tard pour le 24/03/2024 à 00h00.

Sous peine de nullité, les candidatures contiennent :

- Lettre de motivation,
- *Curriculum vita*,
- Copie du diplôme,
- Un extrait casier judiciaire (modèle 1),
- Une copie de carte d'identité.

Les candidates et candidats dont le dossier de candidature est complet et conforme seront appelés à se présenter à un entretien d'embauche prévu, sauf contrordre, le 27/03/2024 à 15h00.

Pour information : Monsieur J. WENER, directeur général (jean.wener@cpas-sommeleuze.be, T. 086/32.39.04).

Le Directeur général,
Jean WENER.

Pour le C.P.A.S.,

La Présidente,
Marianne COLLIN-FOURNEAU